

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX DE BASE	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
1604.13.45	Autres : Dans la sauce tomate, en contenants de consommation pesant, avec leur contenu, 225 g ou plus, mais pas plus de 7 kg chacun	6,25 %	C
1604.13.50	Autres	6,25 %	C
1604.14	Thons, listaos et bonites de l'Atlantique (<i>Sarda</i> spp.) : Thons et listaos : En boîtes hermétiquement closes :		
1604.14.10	Dans l'huile	35 %	C
1604.14.20	Sans huile : En contenants pesant, avec leur contenu, pas plus de 7 kg chacun, et ne provenant pas d'une possession insulaire des États-Unis, pour une quantité globale inscrite dans n'importe quelle année civile ne dépassant pas 20 % de la fabrication américaine de thon en boîte au cours de l'année précédente, tel que déclaré par le National Marine Fisheries Service	6 %	C
1604.14.30	Autres	12,5 %	C
1604.14.40	Non en boîtes hermétiquement closes : En vrac ou en contenants de consommation pesant, avec leur contenu, plus de 6,8 kg chacun, sans huile	1.1 ¢/kg	C
1604.14.50	Autres	6 %	C
1604.14.70	Bonites de l'Atlantique : Dans l'huile	4,9 %	C
1604.14.80	Sans huile	6 %	C
1604.15.00	Maquereaux	6 %	B
1604.16	Anchois :		
1604.16.20	Dans l'huile, en boîtes hermétiquement closes :	5,1 %	A
1604.16.40	Autres : En contenants de consommation pesant, avec leur contenu, 6,8 kg ou moins chacun	5 %	A
1604.16.60	Autres	Franchise	D
1604.19	Autres (y compris la sérieole) : En boîtes hermétiquement closes : Sans huile :		
1604.19.10	Bonites, sérieoles et goberges	6 %	B
1604.19.20	Autres	6 %	B
1604.19.25	Dans l'huile : Bonites, sérieoles et goberges	7,5 %	B
1604.19.30	Autres	5,5 %	B